

2016 – Rappels des Règles Techniques.

Le commissaire technique – Il est qualifié, ses responsabilités : vérifier les documents et les machines et les équipements en conformité avec le règlement technique et de sécurité selon les disciplines sportive de la FFM et LMRC.
- Il dispose de la faculté d'interdire le départ à tout pilote avec une machine non conforme au niveau sonore de la catégorie. Il refuse de marquer le motocycle. (CS Art 2.2.3.10)

Le pilote est responsable - De son assistance - de son équipement – de la maintenance et de la sécurité de sa machine.
- Du respect de l'environnement durant les épreuves, également sur les terrains ouverts périodiquement à l'entraînement.

Livret technique - Il doit remplir son identité et les caractéristiques de la ou de ses machines
- le présenter au contrôle administratif lors du pointage avant de passer au contrôle technique.
En cas d'incident, il sera la preuve de votre participation aux épreuves.

Protections dorsale et pectorale – Deux Marques renseignent de l'homologation CE et Approbation par la FFM : **Obligatoire** en Ligue Régionale Motocycliste du Centre – Exception : Trial adultes.



Logo Norme Européenne. Cousu sur l'étiquette ou



En 2017, Seuls les équipements de protection portant ce label FFM seraient autorisés

- Protection pectorale appelée aussi pare pierre - Homologuée EN 14021 - CE (homologation, hautement recommandé), elle se porte dessus ou dessous le maillot au choix du pilote - Dessus il porte le N° dossard.
- Protection dorsale - Homologuée EN 1621 - 2 ou 1621 - 4 – CE.
- Protection mixte pectorale et dorsale en gilet - Homologuée EN 1621 - 2 ou 1621 - 4 – CE.
- Protection mixte pneumatique - Homologuée EN 1621 - 2 ou 1621 - 4 – CE. Difficile à mettre sous le maillot.
- La protection Air Bag - Homologuée EN 1621 - 4 – CE - Se porte au choix du pilote. Sur le maillot il porte le N° de course.
- **Le Casque.** Non conforme, le commissaire technique peut le garder et le rendre en fin de manifestation.
- Homologué et vérifié il porte une marque FFM, collée sur la mentonnière à droite.
- La jugulaire est normalement serrée, afin d'empêcher sa perte en cas de chute.

Normes des Casques autorisés en compétition, Nationale et Internationale.

Europe - ECE 22-05 - P - NP - J -- Japon - JIS T 8133 - USA - SNELL 2010 ou 2015 (2000 et 2005 interdits)
En Vitesse - Course de côte – Le type de casque dit : Off Road (avec mentonnière saillante) **est interdit.**

Lunettes – ENDURO Les écrans jetables sont **interdits.**

Dossard ou Maillot floqué avec Numéro de course **OBLIGATOIRE** – y compris aux entrainements - Si non conforme l'entrée en parc d'attente vous sera refusée sous la responsabilité du commissaire technique.

Le maillot - Il doit être porté sous la ceinture du pantalon, // ne doit pas flotter librement - les manches longues couvrent les avant-bras. **Le N° de dossard doit correspondre au N° de course** – sinon le barrer par un adhésif.

Caméra – La Ligue Moto Région du Centre applique le code sportif de la FFM. Les participants doivent appliquer et respecter l'article 2.1.24 Caméras dans l'annuaire 2016

En résumé – **le casque doit être présenté au commissaire technique lors du contrôle avant les essais et courses.**
Porter une caméra sur le torse, en Vitesse sur le casque, en Enduro et Endurance TT est interdit.

-Protection de Chaîne – Pignon de sortie de boîte Impérativement doit être protégé – Modèle complet d'origine ou pièce adaptée – Couronne roue arrière, doit être protégée sous le bras oscillant d'origine.

- **Le transpondeur** doit être placé du côté opposé au CDI des motos afin d'éviter les perturbations électromagnétiques générées par la machine.

Respect de l'environnement - Mesures du niveau sonore des motocycles.

Méthode réglementaire 2 mètres Max.			Méthode réglementaire FIM 2009 – 0.50 m à 45°.		
Valeur réglementaire	Moto Cross	Enduro	Trial	Course de Côte	Mach. Classiques
A 2 m. Sonomètre classe 2 + 2 dB/A	112 dB/A	112 dB/A	104 dB/A M. 2T. 106 dB/A M. 4T.	102 dB(A) 4T à 11 m/s - 2T 13 m/s	Tableau Annuaire FFM

Application du Code de l'Environnement – En cas d'infraction, le Jury décidera des sanctions.

Pilotes et accompagnateurs doivent :

- Ramasser et emporter ordures et pneus usagés.
- Stocker les huiles et les liquides usagés dans les récupérateurs.
- **Laver les motocycles** à l'eau, sans détergent, uniquement à la station de lavage. **Interdit dans les paddocks**

Tapis environnemental, il est obligatoire lors de l'entretien des machines: parcs coureurs, zones de ravitaillement et réparations - **Il mesure au minimum : 160 cm de long et 100 cm de large - Il est étanche au contact du sol - Il doit absorber : 1 litre de liquide minimum – Son épaisseur est de 5 à 7 mm minimum.**